



ACTUALITÉ

Autonome



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Lettre mensuelle d'information de la fédération autonome de la fonction publique territoriale

N° 12 - Décembre 2013



La FA, la Force Autonome.

Au moment où vous lirez cet édit, le compte à rebours vers les élections professionnelles sera déjà bien en marche... Jusqu'au 4 décembre prochain, plus une minute à perdre pour conjuguer nos efforts et mettre tout en œuvre pour aboutir à une véritable réussite. Nous voulons tous propulser la **FA-FPT** à une place honorable dans nos instances représentatives au sein de nos collectivités il faut donc se mobiliser pour obtenir un maximum de votes pour la **FA-FPT**.

Nos expériences sont riches et datent de l'après-guerre où l'objectif de rassembler le mouvement ouvrier s'organisait déjà en toute autonomie et en toute indépendance politique. Il ne s'agissait pas de choisir entre telle ou telle influence mais de défendre librement les intérêts des adhérents.

Depuis, rien n'a changé, tout à évoluer... et aujourd'hui nous nous défendons toujours de toute influence politique. Nous nous battons aussi pour préserver et augmenter la représentation de la **FA-FPT** pour que nous soyons tous acteurs de la vie professionnelle et puissions défendre au mieux les droits collectifs et proposer à chacun une formation professionnelle et syndicale.

Il est temps de montrer notre force militante et communiquer autour de nous sur la nécessité de voter, mieux encore... de voter pour la **FA-FPT** !

Notre enthousiasme doit être communicatif,

Notre pragmatisme doit être un modèle,

Notre force de proposition, et la qualité de nos interventions doivent influencer à tous les niveaux,

Notre présence sur le terrain doit être visible et le reflet d'un engagement réel aux côtés de nos collègues.

Que la trêve de Noël soit pour tous synonyme de paix et de joies en famille. Retrouvons nous tous, dès janvier, plein d'entrain et de détermination pour aborder la préparation des élections.

Bon Noël à tous et à toutes...



Bulletin d'information réalisé par
le service communication
de la **FA-FPT**

Fédération Autonome de la
Fonction Publique Territoriale
96 rue Blanche - 75009 Paris
Tél. 01 42 80 22 22
Fax. 09 83 00 44 12
e-mail secretariat@fafpt.org
site Internet www.fafpt.org

Rédactrice de l'actualité
chantal kunkler
Conception et mise en page
Laurent Sénécaux
Impression
à Wattrelos

Affiliée à la **FA-FP**

Retrouvez toute l'actualité autonome sur notre site : www.fafpt.org



DOSSIERS ACTUELS

LA FA-FPT Y ETAIT,

La **FA-FPT** a déposé un préavis de grève pour le 5 décembre dernier qui concerne les agents titulaires et non-titulaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics de la filière médico-sociale.

Les 4 exigences de la **FA-FPT** précisées dans le courrier adressé à Mme Lebranchu ont les suivantes :

- La reconnaissance des diplômes d'Etat du travail social, validés par trois années d'études post-bac, au niveau II français,
- Le reclassement, dans le public, des assistants sociaux, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants et conseillers en économie sociale et familiale en catégorie A type, le nouvel espace statutaire du B n'étant pas acceptable,
- La reconnaissance des qualifications et un vrai déroulement de carrière de l'ensemble des agents et salariés des secteurs social et médico-social,



Le déblocage de budgets fléchés permettant de garantir la gratification des stages pour tous les étudiants et des moyens pour la formation initiale et continue.

SEANCE PLENIERE DU CSFPT DU 10 DECEMBRE 2013

Extraits du compte rendu de séance

En parallèle au dossier concernant les grilles atypiques de la filière sapeur-pompiers professionnels, un vœu concernant l'application rapide des mesures de revalorisation de la catégorie C pour les sergent et adjudants a été approuvé à l'unanimité.

D'autre part 16 amendements (dont 4 défendu par la **FA-FPT**) ont été déposés par les OS au sujet des 4 projets de décrets. Aucun de ces 16 amendements n'a été retenu par le gouvernement. En conséquence, la **FA-FPT** s'est abstenue sur l'ensemble des projets de décrets en précisant que la revalorisation des grilles indiciaires de catégorie C s'inscrivait dans une mesure d'urgence qui vise à prioriser les plus faibles rémunérations de la fonction publique. Cette abstention souligne la détermination de la **FA-FPT** à ouvrir rapidement les négociations salariales sur l'ensemble des catégories et sur la réorganisation globale des cadre d'emplois.

Autres sujets abordés :

- Approbation par les OS d'un vœu concernant l'ouverture d'examens professionnels transitoires destinés aux chefs de police municipale,
- Présentation du Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles de la CNRACL ; ce plan a été approuvé à l'unanimité.

Présentation par la FS2 du rapport sur l'apprentissage en alternance dans les collectivités locales ; ce rapport a été approuvé à l'unanimité.





LES CENTRES DE GESTION INNOVENT POUR FACILITER LA RECHERCHE D'EMPLOI EN COLLECTIVITÉ



Rechercher un emploi dans les collectivités et leurs établissements serait devenu un jeu d'enfant. Modernisée, la bourse de l'emploi des centres de gestion centralise désormais toutes les offres diffusées par ces établissements.

Qu'elles soient ou non déjà en poste dans une collectivité, les personnes à la recherche d'un emploi dans la fonction publique territoriale ont désormais accès en quelques clics à quelque 5.000 offres d'emploi proposées en permanence par les employeurs territoriaux.

On y trouve en effet l'ensemble des offres d'emploi diffusées par les centres de gestion, mais aussi celles dont la publicité relève du Centre national de la fonction publique territoriale – c'est-à-dire les offres d'emploi des cadres d'emplois des administrateurs territoriaux et des ingénieurs en chef.

Ainsi, les internautes pourront continuer à utiliser notamment les services des sites «emploi-territorial.fr», «cap-territorial.fr» et «rdvemploipublic.fr». Ceux-ci présentent d'ailleurs plusieurs fonctionnalités qui ne sont pas présentes sur le site de la FNCDG, comme la possibilité pour les candidats de créer des «alertes» par mail, en fonction de critères qu'ils définissent. Désormais, la solution mise en place par la FNCDG pourrait contribuer à la création d'une bourse de l'emploi commune aux trois fonctions publiques, une idée proposée récemment par le conseiller d'Etat Bernard Pêcheur, dans son rapport au Premier ministre sur la fonction publique.

La FNCDG œuvre encore à la réalisation d'un «baromètre de l'emploi public territorial». Il rendra compte, dans les premiers mois de 2014, puis trimestriellement, des évolutions de l'emploi dans les collectivités, notamment selon les filières, les métiers et les régions.

Localtis – 28/11/2013

LES DÉPUTÉS RÉTABLISSENT L'AUTOMATICITÉ DE CRÉATION DES MÉTROPOLIS



Les députés ont rétabli en commission des lois pour grande partie la version du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles qu'ils avaient adoptée en première lecture le 19 juillet dernier.

Ils ont ainsi réintroduit dans le projet de loi le Haut conseil des territoires (HCT) que les sénateurs avaient rayé du texte en seconde lecture, y voyant là une instance concurrente à leur assemblée.

Ils ont néanmoins modifié certaines dispositions concernant sa composition et son fonctionnement. Les députés ont également rétabli l'automaticité de création des métropoles et ont maintenu les seuils et les critères de création de ces futures métropoles (plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de 650 000 habitants ; plus de 400 000 habitants et un périmètre où se trouve le chef lieu de région).

Toutefois, ils ont verrouillé le dispositif offert aux agglomérations se trouvant dans une zone d'emplois de plus de 400 000 habitants de se transformer en métropole sur la base du volontariat. Alors que les sénateurs avaient souhaité permettre à certaines agglomérations de prendre le temps de se développer avant de demander leur transformation en métropole, les députés ont fermé la porte à celles qui ne répondraient pas aux critères à la date de promulgation de la loi.

Comme ils l'avaient déjà voté en première lecture, les députés ont enfin rétabli dans le texte le principe de l'élection au suffrage universel direct pour une partie des futurs conseillers métropolitains, les autres restant élus dans le cadre des communes selon le principe du fléchage, découlant de la loi de réforme électorale du 17 mai dernier.

La discussion du projet de loi démarrera en séance publique le 10 décembre.

MaireInfo 28/11/2013



DOSSIERS ACTUELS

MARYLISE LEBRANCHU DÉMENT VOULOIR FIXER UN PLAFOND D'EMPLOIS TERRITORIAUX

La ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique dément « formellement » que le gouvernement ait l'intention d'instaurer un plafond des emplois dans la fonction publique territoriale réagissant ainsi à la publication d'un article en début d'après midi du quotidien « Le Monde » titré « *les pistes pour freiner les dépenses des collectivités* ».

Le journal affirme que le gouvernement fait le constat que la simple diminution des dotations versées par l'Etat ne suffiront pas : « *les élus locaux ont tendance à les compenser par des hausses des impôts annulant ou réduisant l'impact attendu sur la niveau global des dépenses publiques en France* » explique le quotidien soulignant que le gouvernement « examine » l'instauration de plafond d'emploi territoriaux pour mettre fin à la tendance régulière à la hausse du nombre d'emplois dans la fonction publique (+19 % depuis 2004).

Si le démenti est clair sur la notion de plafond d'emploi, cela ne signifie pas que le gouvernement ne réfléchisse pas à la manière pousser les élus à une meilleure gestion. La ministre a annoncé lors d'une table ronde à l'occasion du congrès des maires son intention de réformer la manière dont est attribuée et calculée la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux collectivités par l'Etat.

La DGF constitue le pivot des relations entre les collectivités et l'Etat, mais au fil des ans et des réformes elle s'est complexifiée avec pas moins de 12 dotations (4 pour les communes, 2 pour les établissements publics de coopération intercommunale, 4 pour les départements et 2 pour les régions) qui se déclinent elles-mêmes en plusieurs parts ou fractions. En 2013, son montant s'établit à 41,5 milliards d'euros.

Les Echos 28/11/2013

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE

Toute l'équipe du Pôle communication

Vous souhaite

un Joyeux Noël et une

Bonne Année 2014 !



FAFPT
Autonome et Libre

FA, la Force Autonome.